

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Secrétariat Général
2023-DEC-59

DECISION

PORTANT SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 AU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE OPTIQUE JEAN-MARC

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,

Vu l'article L 2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du mardi 02 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée délibérante,

Vu les dispositions des articles L145-1 à L145-60 du Code du Commerce,

Vu les dispositions du décret du 30 septembre 1953 modifié et celles de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises,

Vu les textes subséquents, notamment le décret n° 2014-1317 du 3 novembre 2014.

Considérant le bail commercial en date du 23 janvier 2023, établi entre Monsieur SEGUETTE Jean-Marc et la Commune de Chanteloup-les-Vignes, portant sur la location d'un commerce situé au 46 rue du Général Leclerc et d'un logement situé au 8 rue de la République,

Considérant l'avenant n°1 au bail commercial établi par le conseil de Monsieur SEGUETTE Jean-Marc,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'acter l'avenant n°1 au bail commercial avec Monsieur SEGUETTE Jean-Marc pour le commerce « Optique Jean-Marc » situé 46 rue du Général Leclerc à Chanteloup-les-Vignes, indiquant que Monsieur SEGUETTE ne souhaite pas louer l'appartement sis 8 rue de la République au 1^{er} étage de 75m².

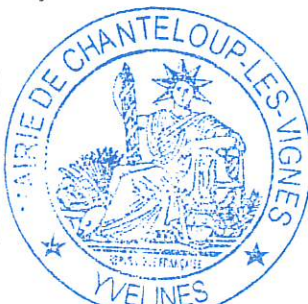
ARTICLE 2 : De signer l'avenant n°1 au bail commercial entre Monsieur SEGUETTE Jean-Marc et la commune de Chanteloup-les-Vignes.

ARTICLE 3 : La présente décision sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye ;
- La Trésorerie Principale de Poissy

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 27 juillet 2023

Décision
Transmise à la Sous-Préfecture
Le :
Certifiée exécutoire et affichée
Le :



Le Maire

Catherine ARENOU

Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20230727-2023-DEC-59-DE
Date de réception préfecture : 31/07/2023